LUGA Lucerne

Du 22 avril au 1 mai 2022, visité le 29 avril 2022

Les cochons de course de la LUGA se reposent visiblement de manière détendue sur une abondante litière propre et dans un espace généreux en vue de la prochaine course.

Conclusion et revendications

La Protection Suisse des Animaux PSA attend des expositions qu'elles prennent non seulement en considération le bien-être des animaux, mais qu'elles aient aussi un rôle d'exemplarité pour les systèmes de détention. Dans l'ensemble, la LUGA 2022 a aussi rempli ce rôle d'exemplarité avec des conditions de détention des animaux généralement satisfaisantes. La volonté des exposants d'établir un bon dialogue et de procéder à des améliorations mérite d'être souligné. Certaines des critiques relevées les années précédentes ont également été prises en compte cette année et suivies d'améliorations en ce qui concerne le bien-être animal.

Malgré cette impression généralement positive, il ne faut pas oublier qu'il reste des possibilités d'optimisation. Les enclos pourraient répondre en partie encore mieux aux besoins des animaux ou être plus richement aménagés, et il y a encore une marge de progression en matière de possibilité de retrait et/ou de protection des regards.

De plus, la PSA recommande d'être attentif aux densités d'occupation. Même les enclos prétendument spacieux peuvent s'avérer exigus s'il y a trop d'animaux. Dans le cas des moutons et des animaux du mini-zoo, la densité d'occupation doit être à nouveau légèrement réduite et, à notre avis, ne doit en aucun cas être augmentée.

Il est également important pour nous que les animaux exposés aient toujours la possibilité de choisir s'ils souhaitent se montrer au public et à quel moment. Il faut en particulier installer des aires d'affouragement à l'écart des visiteurs afin de permettre aux animaux les plus craintifs de manger sans être dérangés. Quand c'est possible, il faut proposer des éléments qui permettent aux animaux de se protéger des regards ou des cachettes pour se mettre en retrait. La loi les prescrit pour certaines espèces animales et ces éléments devraient au minimum offrir de la place à tous

les animaux, mieux encore, être disponibles en surplus.

Il est important que les chèvres aient des possibilités de grimper utiles et un nombre suffisant de plateformes surélevées. La PSA souhaite que le mini-zoo soit doté de plateformes en hauteur dans l'espace de retrait.

Il faudra accorder également plus d'importance à la protection contre les intempéries. Si jusqu'à présent les mesures de protection contre la chaleur ont été bien appliquées à la LUGA, la protection contre le froid a été négligée par endroits en 2022. C'est tout aussi important pour le bien-être des animaux et garanti par la loi – l'art. 3, al. 2 de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) stipule que les enclos doivent être dotés d'aires climatisées adéquates. Des dérogations en la matière ne sont pas non plus autorisées pour les expositions animales. Indépendamment de la durée de la manifestation, la protection contre les intempéries doit être garantie à tout moment et répondre aux besoins des animaux (art. 30b, al. 2 OPAn).